

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 10 novembre 2014, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Discours du Maire
3. VOIRIE INCENDIE : Achat d'un réservoir pour le diésel
4. URBANISME : Formation Anne-Claude Hébert-Moreau
5. Résolution d'appui : transport par train de pétrole
6. Paiement Entente Loisirs Saint-Étienne-des-Grès
7. Réattribution de dossiers aux membres du conseil : 2014-2015
8. Remerciements Réseau Biblio et aux bénévoles
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Période de suggestions
12. Clôture de la séance

RÉS. 2014-11-339 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

DISCOURS DU MAIRE

Le 10 novembre 2014

Caxtoniens et Caxtoniennes, bonjour,

À titre de maire de la municipalité et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, je dois vous entretenir de nos finances sous différents aspects qui nous sont prescrits par la loi.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2013

Les états financiers, tels que présentés par la firme de comptable LTML s.a., CA, représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et de sa situation financière au **31 décembre 2013**, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec, démontrent donc les résultats suivants :

A) REVENUS		B) CHARGES	
<i>a) Fonctionnement</i>		Administration générale	431 327.00 \$
Taxes	1 737 397.00 \$	Sécurité publique	301 044.00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	8 901.00 \$	Transport	695 213.00 \$
Transferts	370 899.00 \$	Hygiène du milieu	540 782.00 \$
Services rendus	236 488.00 \$	Santé et Bien être	7 597.00 \$
Imposition de droits	112 180.00 \$	Aménagement, urbanisme, développement	279 357.00 \$
Amendes et pénalités	10 539.00 \$	Loisirs et culture	237 019.00 \$
Intérêts et autres	21 910.00 \$	Frais de financement	138 035.00 \$
TOTAL:	2 498 314.00 \$	TOTAL DES DÉPENSES:	2 630 374.00 \$
<i>b) Investissements</i>		Résultat de l'exercice	(49 116.00) \$
Taxes	30 344.00 \$	Moins revenus d'investissement	(82 944.00) \$
Autres	52 600.00 \$	Avant conciliation	(132 060.00) \$
TOTAL	82 944.00 \$		
TOTAL DES REVENUS:	2 581 258.00 \$		

C) CONCILIATION À DES FINS FISCALES DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT*a) Immobilisation**c) Affectations*

Amortissement	404 810.00 \$	Surplus accumulé	(20 518.00) \$
<i>b) Financement</i>		Autres éléments de conciliation	5 000.00 \$
Remboursement dette long terme	(175 851.00) \$		
TOTAL (Conciliation à des fins fiscales activités de fonctionnement)			213 441.00\$

TOTAL (Conciliation à des fins fiscales activités de fonctionnement)	213 441.00\$
Résultat avant conciliation	(132 060.00)\$
Résultat de l'année 2013	81 381.00 \$

d) Surplus accumulé non affecté 311 747.00 \$**INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'EXERCICES 2014**

Pour le présent exercice, puisqu'il reste un peu plus d'un mois d'opération, il nous est difficile à ce moment d'apporter des chiffres exacts; cependant, à la lueur des estimations des revenus et dépenses anticipées au 31 décembre 2014, nous devrions terminer l'année financière avec un équilibre budgétaire.

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS

La rémunération des élus municipaux est régie par un règlement adopté en vertu de la « Loi sur le traitement des élus municipaux ». En vertu de l'article 11 de la loi, « *le maire d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal* ». À cet égard, voici le détail de cette rémunération et de l'allocation de dépenses versées aux membres du conseil de l'année 2014 :

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Maire	8 548.92\$	4 274.28\$	12 823.20\$
Conseiller	2 850.00\$	1 424.64\$	4 274.64\$

PRINCIPAUX TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2014

- Achat de 4 habits de combat pour le service de sécurité incendie;
- Nettoyage du puits de l'avenue Principale;
- Renouvellement des capsules touristiques et de la carte de Saint-Élie pour les visites guidées d'été;
- Achat de lumières pour le tourisme;
- Prolongement de l'aqueduc sur le chemin des Loisirs;
- Achat d'un camion de déneigement et d'un dôme à sel/sable;
- Travaux sur la Côte à Potvin;
- Adoption d'un plan municipal de sécurité civile;
- Asphaltage du pont près de la caserne;
- 6^e rang : amélioration de la rue.

PROJETS DE LA PROCHAINE ANNÉE : 2015

Au cours de la prochaine année, les membres du conseil municipal mettront en place les ressources nécessaires en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Les Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité;
- Investir pour la protection des lacs et des cours d'eau;
- Amélioration du réseau d'aqueduc;
- Négociation de la 1^{ère} convention collective des employés municipaux;
- Renouvellement du site internet;
- Démarchage pour les aqueducs des Domaine Ouellet et des Bouleaux Blancs;

- Mise en place d'un projet de 1^{ers} répondants et de sauvetage en forêt;
- Ponceau sur la route des Lacs et au 1^{er} rang.

OCTROI DE CONTRATS

Les municipalités sont soumises à des règles précises pour l'octroi de contrats. Depuis le 1er avril 2011, tout organisme municipal doit publier et tenir à jour, sur internet, une liste des contrats qu'il conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Chacune des organisations devra avoir placé sur son site Internet, ou à défaut d'un tel site, sur un autre site tel que précisé dans la loi, un hyperlien menant à la liste des contrats publiée dans le SEAO ». (<http://www.st-elie-de-caxton.com/>; aller dans l'onglet «Appel d'offres sur SEAO »).

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ et liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ lorsque l'ensemble de ces contrats avec un même contractant comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ depuis le dernier discours du maire (novembre 2013)

Coopérative Collecte Pro	145 509.98\$
Les entreprises René Newberry	331 129.89\$
Financière Banque Nationale	96 877.59\$
Pavage Gravel inc.	31 716.43\$
Groupe Ultima inc.	34 740.00\$
Hydro Québec	69 174.05\$
Julien Bellerive et fils	31 846.94\$
Ministère des Finances (Sûreté du Québec)	162 575.00\$
MRC de Maskinongé	284 122.20\$
Revenu Québec	108 014.24\$
Revenu Canada	41 827.52\$
Énergies Sonic RN S.E.C.	26 401.68\$

GRAND TOTAL : 1 363 935.52\$

CONCLUSION

Déjà un an fait avec vous, oui, le temps passe vite dans le milieu municipal. Quelle expérience humaine extraordinaire que celle d'apprendre les rouages avec une équipe dévouée : autant le personnel municipal, les membres du conseil municipal et les nombreux bénévoles.

Le programme triennal d'immobilisations pour les trois prochaines années sera déposé lors du dépôt des prévisions budgétaires 2015 (Budget) qui aura lieu à la séance extraordinaire du conseil municipal lundi le 15 décembre 2014 à 20h00.

J'aimerais terminer en vous souhaitant tous mes meilleurs vœux pour l'année 2015,

Votre maire,

Réjean Audet

RÉS. 2014-11-340 DISCOURS DU MAIRE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du Discours du maire.

Adoptée

RÉS. 2014-11-341 ACHAT RÉSERVOIR POUR DIÉSEL

Attendu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fera un peu plus de 20 KM de déneigement dans ses rues cet hiver.

Attendu que la demande croissante en tourisme amène davantage d'utilisation de diésel.

Attendu que nous avons un réservoir à diésel qui demande un remplissage régulier.

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton remplace le réservoir diésel pour un plus gros au coût maximal de 940.00 \$ plus taxes qui sera payé sur les litres d'essence réparties sur une période maximale de 5 ans.

Adoptée

RÉS. 2014-11-342 FORMATION OFFICIER MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité qu'un officiel municipal membre de la COMBEQ, soit madame Anne-Claude Hébert Moreau ou monsieur Mario Samson, suive la formation de la COMBEQ sur la mise aux normes du Règlement sur le captage des eaux souterraines, le 25 janvier 2015 à Trois-Rivières au coût de 270.00 \$ plus taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2014-11-343 TRANSPORT PAR TRAIN DE PLUS D'UN MILLION DE
BARILS DE PÉTROLE DE L'OUEST PAR SEMAINE À
TRAVERS LA RÉGION

ATTENDU que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a autorisé le 17 juillet 2014, la compagnie albertaine Chaleur Terminals Inc. à transporter, stocker, manipuler et charger à bord de navires au port de Belledune, N.-B., du pétrole transporté jusque-là par train;

ATTENDU que le projet prévoit le passage dans la région de la vallée de la Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs de 2 convois de 120 wagons de pétrole de schiste ou de pétrole bitumineux à chaque jour, ce qui représente le transport de 1,2 millions de barils par semaine;

ATTENDU que les dangers posés sont réels et irrémédiables dans le cas de déversement aux écosystèmes traversés, notamment les rivières à saumon Matapédia et Ristigouche;

ATTENDU la vétusté des infrastructures de chemin de fer le long du parcours prévu ce qui va rallonger le temps de passage des trains qui devront réduire leur vitesse jusqu'à 16 km à l'heure;

ATTENDU que la voie ferrée qu'emprunteront ces convois traverse des villages, des lieux de villégiature, des centres villes et de multiples traverses à niveau posant ainsi des problèmes de nuisance et de congestion routière importante;

ATTENDU que la catastrophe ferroviaire de Lac Mégantic a démontré les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral permet que les wagons-citernes de catégorie DOT-111 qui ne sont pas conformes aux normes de protection renforcées pour le transport des liquides inflammables puissent servir pour encore trois ans ;

ATTENDU que le projet de transporter par rail plus d'un million de barils de pétrole par semaine n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa ;

ATTENDU que le transport de ce pétrole par trains s'ajoute aux projets de pipelines qui quadrilleront le territoire du Québec advenant qu'ils soient autorisés et réalisés;

ATTENDU les conséquences inévitables ainsi que les dangers graves d'un trafic de super-pétroliers transatlantiques dans la Baie des Chaleurs et l'incapacité technique de récupérer le dit pétrole dans les glaces;

ATTENDU QUE le Commissaire fédéral à l'environnement a conclu dans un rapport récent, que le Canada ne dispose pas des moyens et équipements pour faire face à un déversement majeur en milieu marin;

Il est proposé par monsieur Robert Morais appuyé monsieur Louis Frappier,

Qu'à ces causes, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton :

1. S'oppose résolument à ce transport de produits pétroliers par train;
2. Invite toutes les municipalités et MRC concernées par ce projet à se joindre à la présente démarche et à s'opposer résolument au transport de ce type de produit;
3. Demande aux unions municipales (UMQ et FQM) de prendre toute mesure appropriée afin de soutenir les municipalités qui s'opposent à ce projet;
4. Demande, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), au gouvernement du Québec de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier ce projet et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;

5. Que d'ici la conclusion de ces travaux, un moratoire soit immédiatement décrété sur ce transport par rail du pétrole de schiste et/ou du pétrole bitumineux de l'ouest jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces produits dangereux pour la sécurité publique et l'environnement; et (2) que ce moratoire soit maintenu tant et aussi longtemps que les wagons DOT-111 n'auront pas tous été remplacés et que la voie ferrée n'aura pas été mise à niveau sur tout le parcours.

Adoptée

RÉS. 2014-11-344 ENTENTE LOISIRS ET SPORTS SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un paiement de 1 170.00 \$ selon l'entente loisirs et sports entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Élie-de-Caxton soit, 200.00 \$ à l'Association baseball mineur Saint-Étienne (pour 5 joueurs de Saint-Élie), 520.00 \$ à l'Association de Soccer de Saint-Étienne (pour 13 joueurs de Saint-Élie) et 450.00 \$ pour entretien et infrastructures à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Adoptée

RÉS. 2014-11-345 RÉATTRIBUTION DE DOSSIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL 2014-2015

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la réattribution de dossiers de chaque membre du conseil selon la liste ci-dessous :

Réjean Audet, maire

Responsable de la municipalité. Présent sur tous les comités.

1. Sébastien Houle

Responsable de l'hygiène du milieu, de l'environnement et du milieu riverain. Membre du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.). Membre du comité de la Sécurité civile et premier répondant.

2. Rita Deschênes

Responsable du site WEB municipal, du journal Muni-Info, de la politique Familles-Aînés, de Maisons fleuries et de la Maison des Jeunes. Membre de l'Association des Loisirs.

3. Charline Plante

Responsable du tourisme, de la culture et de la politique Familles-Aînés. Déléguée à la bibliothèque. Responsable du site Web. Membre du comité du 150^e.

4. Robert Morais

Responsable des ressources humaines, de la voirie et de l'entretien des bâtisses municipales. Membre du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

5. Louis Frappier

Responsable de la sécurité publique, de l'aqueduc et de l'éclairage des rues.

6. Heidi Bellerive

Responsable du tourisme, de la culture, des loisirs, des ressources humaines, du journal Muni-Info et de la Maison des Jeunes. Membre de l'Association des Loisirs. Membre du comité du 150^e.

Adoptée

RÉS. 2014-11-346 REMERCIEMENTS RÉSEAU BIBLIO ET AUX BÉNÉVOLES

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité qu'une lettre de remerciements soit envoyée à la directrice générale du Réseau Biblio pour la nouvelle évaluation faite de la bibliothèque ainsi qu'une lettre à la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Suzanne Descôteaux.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze personnes assistent à la séance d'ajournement. Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- Abat poussière
- Projets au Pacte rural
- Besoins du tourisme

RÉS. 2014-11-347 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h40.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale Sec-trésorière

Réjean Audet, maire